

**COMMUNE
D'AUBROMETZ**

**MAIRIE
19 rue Principale
62390 AUBROMETZ**

Tel : 03.21.47.98.95

OBJET :
**Avis du Conseil Municipal sur
le dossier d'enregistrement
soumis à consultation sur le
projet de la société Parc Eolien
du Fossé Chatillon**

Convocation du 18 mars 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 8
- absents : 2
- absent excusé : 1
- absent représenté : /

DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 062-216200477-20240326-DEL2024_06-DE

N°2024/06

RÉUNION DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aubrometz, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Aubrometz sous la Présidence de Monsieur Francis FAYE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Francis FAYE, Réjean DEBRAY, Hervé DUWEZ, Lysian FACQUEZ, Dominique GOSSET, Marielle LIENARD, Alyson THOMAS, Laurent THOMAS.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Christine DUCROQUET

ÉTAIENT ABSENTS : Jackie LARIVIERE Sébastien VALLIERE.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ : /

Madame Alyson THOMAS est élue secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une consultation du public est prévue du lundi 25 mars 2024 au vendredi 26 avril.

Celle-ci porte sur la demande et le dossier présentés par la société Parc Eolien du Fossé Chatillon dont le siège social se situe 50 rue Madame de Sanzillon 92110 CLICHY, et qui a pour effet d'être enregistré pour la construction et l'exploitation de deux aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le parc éolien situé sur le territoire de la commune de Buire-au-Bois.

Le territoire de la commune de Aubrometz est concerné par ce projet.

Par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur ce projet au plus tard le samedi 11 mai 2024.

Après délibération, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur la demande et le dossier présentés par la société Parc Eolien du Fossé Chatillon.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

**Le Maire
Francis FAYE**

